



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**



**ACCORD-CADRE NATIONAL
D'ENGAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES POUR LES
SECTEURS DE L'ELECTRONIQUE ET DE LA PHOTONIQUE**

Entre

L'État représenté par :

Le ministère du Travail représenté par Monsieur Bruno LUCAS, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle,

Et les organisations professionnelles suivantes :

L'union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) représentée par son Délégué général, Monsieur Hubert MONGON ;

La fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) représentée par son Secrétaire général, Monsieur Gilles ROUVIERE ;

Photonics France, la fédération française de la photonique représentée par son Président, Monsieur Thierry DUPOUX ;

Le syndicat professionnel ASCIEL Alliance électronique représenté par son Président, Monsieur Jean Luc ESTIENNE ;

Le syndicat professionnel de la distribution en électronique industrielle (SPDEI) représenté par son Président, Monsieur Pascal FERNANDEZ ;

Le syndicat national des entreprises de sous-traitance électronique (SNESE) représenté par son Président, Monsieur Eric BURNOTTE ;

L'association des représentants français des logiciels et systèmes embarqués, Embedded France représentée par son Président, Monsieur Cédric DEMEURE ;

Les organisations syndicales représentatives de salariés :

La CFDT représentée par Madame Christèle TOUZELET, Secrétaire nationale,

La CFE-CGC représentée par Monsieur Olivier MENARD, Délégué national,

FO représentée par Monsieur Philippe FRAYSSE, Secrétaire fédéral.

Vu le règlement n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu les articles L. 5121-1, L. 5121-2, D. 5121-1 et D. 5121-3 du code du travail relatif aux engagements de développement de l'emploi et des compétences,

Vu les articles L. 5121-3 et D. 5121-4 à D. 5121-13 du code du travail relatifs à l'aide à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,

Vu la circulaire DGEFP n° 2011/12 du 1er avril 2011, relative à la démarche d'appui aux mutations économiques,

Vu l'accord interprofessionnel du 19 juin 2013 sur la qualité de vie au travail,

Vu l'avis de la CPNEFP du 12 novembre 2019

Il est convenu ce qui suit :

1 - EXPOSE DES MOTIFS :

Les transformations profondes que connaît notre économie impliquent des conséquences sur les emplois, les compétences mais aussi sur les organisations du travail.

La France connaît un cycle de mutations économiques qui induit des transformations importantes. A cette période de recomposition économique s'ajoute, sous l'effet des évolutions technologiques, une modification profonde des conditions d'exercice des métiers.

La transition numérique et la transition écologique, deux enjeux majeurs pour l'entreprise, influencent fortement à la fois l'activité, les métiers et les besoins en compétences. Enfin, le changement inédit dans la relation au travail et au salariat implique un essor des mobilités professionnelles au même titre qu'un développement accru des nouvelles formes d'emploi. La rapidité des transformations interroge à la fois les besoins en compétences mais aussi la place du diplôme et plus généralement des certifications professionnelles, dans un contexte où la formation initiale reste la référence pour le choix et la construction de l'ensemble de sa carrière professionnelle et fait du diplôme un incontournable pour l'insertion professionnelle.

Les évolutions liées au numérique se diffusent sur les organisations et les métiers mais les compétences « traditionnelles » restent indispensables. La production et la gestion de données à des

fins de modélisation des processus, d'anticipation et de maîtrise des risques, de gestion des flux, d'optimisation de la coordination des interventions sur le chantier, poursuivront leur diffusion. C'est un enjeu de compétitivité dont les PME se saisissent progressivement. Le numérique sera ainsi une composante centrale de la mutation du modèle économique des infrastructures qui deviendront des supports de services à forte valeur ajoutée : mutation d'une économie patrimoniale à une économie de la fonctionnalité ; non plus vendre une route mais une capacité à gérer le trafic ou à réduire le risque d'accident de circulation... etc. Il convient d'accompagner les salariés actuels et de préparer les futurs salariés à la prise en compte de cette nouvelle dimension de leur activité – entendons, d'une activité qui à l'horizon 2025 conservera ses fondamentaux.

Le présent accord-cadre fait suite à la proposition des branches du secteur de l'électronique et du secteur de la photonique en réponse à l'appel à projet « soutien aux démarches prospectives compétences » lancé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018-2022. L'Etat, par l'intermédiaire de ce dispositif, souhaite s'engager en faveur d'une formation professionnelle en phase avec les nouveaux enjeux produits par le contexte de mutations accélérées de notre économie. Dans ce sens, le PIC, fort d'un investissement de près de 15 milliards d'euros, s'inscrit dans une démarche avec trois objectifs : favoriser des parcours « sur mesure » de formation vers l'emploi, développer des outils plus performants et innovants, déployer une nouvelle plateforme du Compte personnel de formation (CPF).

Dans un contexte où les métiers changent plus rapidement que la capacité du système à produire les référentiels de formation et où les attentes des employeurs changent de nature, l'approche par les compétences doit permettre aux jeunes et à la population active, de mieux s'orienter et de développer des compétences. Cette approche doit également permettre de répondre aux besoins des entreprises qui rencontrent des difficultés à recruter à travers une offre d'emploi plus flexible.

Le présent projet EDEC concerne les industries de l'électronique et de la photonique. Ce projet a pour objectif le développement de l'emploi et des compétences dans ces deux secteurs et tel que présenté notamment **dans le contrat stratégique de la filière électronique signé le 15 mars 2019** et **dans la feuille de route de la photonique française réalisée par Photonics France en date du 16 mai 2018.**

Il vise également à adapter les compétences et les emplois aux besoins de l'industrie.

Depuis la labellisation en mai 2018 du CSF électronique, des réflexions ont été menées. Des réflexions similaires ressortent du groupe de travail emploi et formation de Photonics France. Elles ont permis d'identifier de fortes tensions dans le domaine du recrutement et les 3 grands enjeux suivants :

- **Maintenir le savoir-faire et les compétences (métiers en tension, difficultés de recrutement) ;**
- **Attractivité auprès des jeunes filles et garçons (sciences et technologies) ;**
- **Former à l'évolution des métiers pour développer les prochaines innovations.**

2 - CHAMP D'APPLICATION

Le présent accord concerne l'ensemble des entreprises et salariés des secteurs de l'électronique et de la photonique.

Au niveau national, le champ d'action représente pour :

- La filière électronique française représente 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1100 entreprises, hautement spécialisées et qualifiées. La filière « industrie électronique » compte environ 80 000 emplois directs et 170 000 emplois indirects ;
- La photonique française mobilise 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et se compose d'un tissu de 1000 entreprises de fabrication, de distribution et de services. Elle représente 80 000 emplois directs hautement qualifiés et génère plus de 200 000 emplois indirects estimés.

3 - FINALITES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le présent accord a pour finalité d'accompagner le secteur de l'électronique et de la photonique pour répondre aux enjeux de maintien et de développement des compétences des entreprises et des salariés qui les composent.

Dans le cadre de cet EDEC, les travaux d'ingénierie et les études sur l'attractivité apporteront des informations clefs notamment sur la définition des nouveaux métiers ou des métiers en tension. Cela doit faciliter l'accompagnement des TPE et PME, de développer l'égalité salariale pour les futurs recrutements et aussi de fidéliser les salariés.

Le présent projet viendra en complémentarité et appuiera également des initiatives locales déjà en cours telles que : le programme emploi-formation en cours de montage par l'UIMM en région Sud ; des initiatives en Pays de la Loire et en Bretagne sur le recueil des besoins et la formation aux métiers de l'assemblage ; ou bien encore l'ouverture à l'écosystème PME/startups de formation métiers mises en place par des groupes industriels en Auvergne-Rhône Alpes ; et enfin la création d'une FCIL Hyperfréquence au Lycée professionnel de Courcouronnes...

Décliné localement, cet EDEC permettra d'engager une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) tenant compte des spécificités des bassins d'emploi tant pour les technologies clés (composants, sous-systèmes et systèmes, logiciel embarqué) que pour l'assemblage, le test, la mesure et l'analyse, les machines et équipements de production et les fonctions logistiques et commerciales.

Le présent projet bénéficiera aux autres filières industrielles (aéronautique, automobile, ...) utilisatrices des productions de la filière électronique et photonique. Les acteurs du projet et notamment l'UIMM qui co-pilote avec la DGEFP les autres EDEC de filières s'attacheront à communiquer au mieux les livrables produits, à s'assurer d'une bonne appropriation dans les territoires et favoriser les passerelles métiers entre les projets d'EDEC.

4 - AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES DES ENTREPRISES ET DES SALARIES

Au regard des enjeux stratégiques identifiés pour l'ensemble des entreprises et des salariés des secteurs de l'électronique et de la photonique, les axes de travail de cet EDEC sont les suivants :

- **Axe 1 : Réalisation d'une étude prospective. Diagnostic, identification des métiers et des compétences en tension en Electronique et en photonique et mise en place de nouvelles stratégies pour y répondre**

Il s'agit par le biais d'une étude d'analyser, en partant des observations de la filière, les besoins des entreprises d'électronique et de photonique et les métiers en tension pour adapter et/ou créer les formations professionnelles en adéquation. Il s'agit également d'objectiver les raisons de ces tensions.

- **Axe 2 : Renforcer l'offre de formation continue dans un environnement dynamique et en assurer la promotion :**

Les objectifs poursuivis dans cet axe sont :

- Accroître la diffusion de la connaissance de l'électronique et de la photonique dans les filières et auprès des filières avales
- Mettre en avant les grands enjeux du futur pour nos filières et souligner la dynamique du secteur électronique pour développer l'attractivité de l'industrie
- Réorganiser, simplifier, et créer une offre de formation continue cohérente, plus lisible et accessible en lien avec les résultats de l'action 1 pour trouver des solutions rapides aux problèmes de recrutement
- Former les salariés et favoriser les passerelles entre métiers via la formation continue et certifications.

Axe 3 : Coordination des actions entre l'industrie et le monde de la formation (initiale et continue) visant au renforcement de l'alternance notamment :

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Mettre en place ou expérimenter des dispositifs permettant de mieux structurer la formation
- Elaboration d'un plan alternance et des objectifs associés en liens avec la branche de la métallurgie et les acteurs de l'orientation

- Mise au point de nouveaux outils pour assurer une diffusion au plus près des acteurs des informations venant de l'industrie vers le monde de la formation initiale et continue et vice-versa

- **Axe 4 : Mise en place d'un plan de développement de l'attractivité des métiers de l'électronique et de la photonique**

Il s'agit ici de combler le déficit d'image afin d'attirer vers ces métiers un public varié (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en mobilité dans les filières concernées, salariés en reconversion etc...)

Le détail des axes et des actions figure dans les fiches actions annexées au présent accord et à la convention financière.

5 - MODALITES DE SUIVI ET DE PILOTAGE

A. Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place pour le déploiement des actions de l'accord-cadre. Il est composé de représentants :

- De la DGEFP
- De la DGE ;
- Des organisations patronales des branches de l'électronique et photonique ;
- Des organisations de salariés signataires du présent accord ;

- De l'UIMM;
- de l'OPCO 21

Il pourra associer le cas échéant des acteurs institutionnels (Régions, Pôle emploi...) ou des experts en tant que de besoin.

Il a pour mission d'assurer le pilotage de l'accord. Le comité technique lui rend compte de l'avancement des travaux, des résultats obtenus. Sa présidence et son animation sont assurées par l'Etat et par l'UIMM, son secrétariat par l'UIMM –direction juridique

Ce comité de pilotage se réunira à *minima* deux fois dans l'année.

B. Comité technique

La démarche est animée par un comité technique. Celui-ci est composé :

- De représentants de la DGEFP ;
 - De représentants patronaux des branches de l'électronique et photonique ;
 - De l'UIMM;
 - de l'OPCO 2I

Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de l'accord, d'impulser, d'orienter et d'assurer le suivi des actions relevant des axes de coopération. Il a également pour rôle de piloter et de mettre en œuvre le processus d'évaluation de l'EDEC.

Il se réunit en tant que de besoin et à *minima* une fois par trimestre

Afin d'éclairer sa prise de décision et/ou en appui des réalisations, le comité technique pourra s'adjoindre, en tant que de besoin, la présence d'experts.

6 - ORGANISME RELAIS

L'OPCO 2I est mandaté par l'Etat et les partenaires sociaux de la branche pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord cadre et en assurer le suivi. Il assure par ailleurs le portage administratif et financier de l'accord.

Il a également pour mission :

- D'informer l'ensemble des entreprises de la mise en œuvre de l'accord cadre et des actions dont elles peuvent bénéficier en lien avec le secteur,
- D'accompagner le pilotage de l'accord (mise en place d'outils de suivi, participation aux comités de pilotage nationaux),
- D'assurer la mise en œuvre opérationnelle des actions validées par le comité de pilotage et le comité technique.
- De coordonner l'évaluation de l'accord et de faire des propositions d'ajustements éventuels lors de la déclinaison de l'accord-cadre.

7 - FINANCEMENT

Le montant global du projet s'élève à 521 200 €

L'Etat s'engage à participer aux cofinancements à hauteur de 235 600 €

Cette répartition prévisionnelle pourra être modifiée après validation par le comité de pilotage sans modifier le montant global de l'accord. La participation de l'Etat au financement des opérations prévues s'effectue en application des règles relatives à l'encadrement communautaire des aides qui plafonnent la part des fonds publics dans de tels financements.

Une convention financière est conclue entre l'Etat et l'OPCO dûment mandaté par le comité de pilotage.

Le suivi de l'exécution est réalisé à l'occasion d'un bilan final restituant les opérations de l'année N-1.

Les ressources financières mobilisées pourront être réexaminées à chaque bilan annuel en fonction des réalisations.

8 - DUREE

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. Cette durée comprend la période d'évaluation sur les six derniers mois et les autres actions se termineront au plus tard un mois avant la fin de l'accord.

Le présent accord sera mis en œuvre sous réserve de la disponibilité des crédits de l'OPCO qui participe au financement de cet engagement. Cette réserve est liée également aux évolutions qui pourront être introduites dans le domaine de la formation professionnelle continue et du champ de compétences des OPCO.

9 - PROPRIETE ET PUBLICATION DES TRAVAUX

Les outils et livrables réalisés dans le cadre de cet accord sont la propriété conjointe des signataires.

Les actions et livrables issus du présent accord peuvent être mis en ligne sur les sites internet des signataires et faire l'objet d'une publication.

10 - CLAUSE DE RESILIATION ET DE REVISION

En cas de non-exécution ou de non-respect des obligations prévues, le présent accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties signataires après un préavis de trois mois succédant éventuellement à une mise en demeure de respecter les termes de l'accord.

Ce sera notamment le cas s'il apparaît que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus.

Toute modification du présent accord sera procédée par voie d'avenant, après acceptation du comité de pilotage.

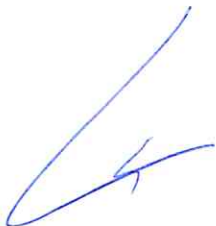
11 - EVALUATION

Le comité de pilotage procédera à une évaluation finale de la mise en œuvre de l'accord selon des modalités qu'il définira. Menée au plan national, cette évaluation sera réalisée par un organisme extérieur. Elle devra permettre d'analyser l'ensemble de la mise en œuvre de l'accord cadre ainsi que l'impact des mesures retenues.

Par ailleurs, les signataires s'engagent à participer, le cas échéant, à l'évaluation du plan d'investissement dans les compétences pilotées par un comité scientifique.

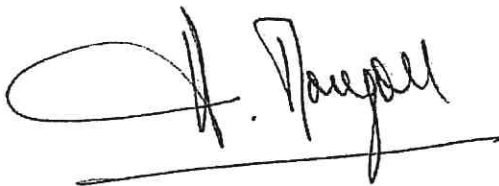
Fait à Paris, le 12 novembre 2019

Pour l'Etat :



Bruno LUCAS, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle,

Pour l'UIMM,



Le Délégué Général, Monsieur Hubert MONGON ;

Pour La fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC)

Le Secrétaire Général, Monsieur Gilles ROUVIERE;



FIEEC
FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES
ÉLECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION
11-17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS
Tél. 01 45 05 72 04
SIRET 775 688 443 00016

Pour Photonics France, la fédération française de la photonique

Le Président Monsieur Thierry DUPOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupoux', is written over a horizontal line.

Pour le syndicat professionnel ASCIEL Alliance électronique

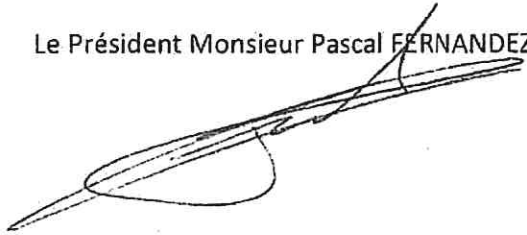
Le Président Monsieur Jean Luc ESTIENNE



ASCIEL
Alliance Electronique
17, rue de l'Amiral Hamelin
75783 PARIS CEDEX 16
Tél. 01 45 05 70 26 - www.asciel.fr
SIREN 798 778 965 - APE 9411Z

Pour Le syndicat professionnel de la distribution en électronique industrielle (SPDEI)

Le Président Monsieur Pascal FERNANDEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Fernandez', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop and a long horizontal stroke.

Pour Le syndicat national des entreprises de sous-traitance électronique (SNESE)

Le Président Monsieur Eric BURNOTTE

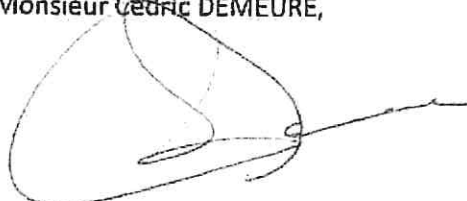
E. Burnotte le 16/10/2019



7 rue DOURIC AP Gueben
F 29510 LANDREVARZEC
Tél : +33(0)2 98 33 04 55
info@snesse.com
www.snesse.com
SIREN 484 903 612

Pour l'association des représentants français des logiciels et systèmes embarqués,
Embedded France

Le Président Monsieur Cédric DEMEURE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke extending to the right.

Les organisations syndicales représentatives de salariés :

Pour La CFDT (nom, prénom, fonction)

Christèle TOUZELET
Secrétaire Nationale



Pour La CFE-CGC (nom, prénom, fonction)

Olivier MENARD
Délégué National



Pour La CGT (nom, prénom, fonction)



Pour FO (nom, prénom, fonction)

Philippe FRAYSSE
Secrétaire Fédéral



Annexe I – le budget prévisionnel détaillé par axe

<u>Axe</u>	<u>Contenu</u>	<u>Cout par axe</u>	<u>Participation Etat</u>	<u>Crédits OPCO 2i</u>
<u>Axe 1</u>	Diagnostic et identification des métiers et des compétences en tension en Electronique et en Photonique et mise en place de nouvelles stratégies pour y répondre	<u>160 000</u>	<u>49 400</u>	<u>110 600</u>
<u>Axe 2</u>	Renforcer l'offre de formation continue dans un environnement dynamique et en assurer la promotion	<u>140 000</u>	<u>70 000</u>	<u>70 000</u>
<u>Axe 3</u>	Développer l'alternance et renforcer les liens entre l'industrie et les acteurs de la formation initiale et continue	<u>100 000</u>	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
<u>Axe 4</u>	Mise en place d'un plan de développement de l'attractivité des métiers de l'électronique et de la photonique	<u>80 000</u>	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>Evaluation</u>	<u>30 000</u>	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
	<u>Frais de mission OPCO 2i</u>	<u>11 200</u>	<u>11 200</u>	
	<u>TOTAL</u>	<u>521 200</u>	<u>235 600</u>	<u>285 600</u>

Annexe II : Détail des actions

AXE 1 : ANTICIPER LES BESOINS EN COMPETENCES DES FILIERES ELECTRONIQUE ET PHOTONIQUE

Fiche Action n° 1	Diagnostic et identification des métiers et des compétences en tension en Electronique et en Photonique et mise en place de nouvelles stratégies pour y répondre
Budget prévisionnel	<p>Diagnostic et identification des métiers et des compétences de chacune des deux filières : 70 journées de consultants à 1000 € = 70 000 €</p> <p>Analyse cartographie entreprises OEMS, par région et croisement avec l'analyse de l'offre de formation existante et recommandations : 70 jours de consultants, 1000*70 = 70 000 EUR</p> <p>Dissémination des résultats notamment à travers l'intégration d'un contenu de communication sur des sites internet existants et actions de sensibilisation auprès des acteurs cibles = 20 000 €</p> <p>TOTAL : 160 000 € sur les 3 ans de l'EDEC</p>
Enjeux	Analyser, en partant des observations de la filière, les besoins des entreprises d'électronique et de photonique et les métiers en tension pour adapter et/ou créer les formations professionnelles en adéquation.
Objectif	<p>Diagnostiquer et identifier les métiers et compétences requises et sélectionner les formations existantes qui correspondent</p> <p>Obtenir des résultats segmentés en fonction des 4 catégories identifiées à ce jour par les filières électronique et photonique : les fabricants, les EMS, les utilisateurs et les start-up :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par typologie d'acteur - par fonction - par secteur géographique (national, des régions et des territoires) <p>Améliorer les outils de communication et de pilotage des filières électronique et photonique qui pourront être utilisés par les différents acteurs pour promouvoir ces métiers et compétences : favoriser les passerelles notamment</p>
Méthodes et outils utilisés	Analyse terrain (enquêtes auprès d'échantillons représentatifs d'entreprises) Croisement avec les formations existantes (bibliographie, recenser organismes, ...)

Public (bénéficiaires directs)	Les salariés de la filière et spécifiquement des PME qui font partie des 4 grandes catégories identifiées Les DRH pour le pilotage des politiques de recrutement et de formation des salariés. Les conseillers (emploi et formation) par une meilleure connaissance des attentes de l'industrie et vice-versa.
Bénéficiaires indirects	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les entreprises des filières électronique et photonique - Les acteurs de la formation initiale et continue - Les filières aval avec comme objectif le maintien de la production, de l'assemblage, la création et pérennisation de start-up en France dans nos deux filières
Livrables (types d'outils, de supports... / modalités de diffusion, de transfert, et de capitalisation)	Etude sur les métiers et diffuser les travaux au sein des outils d'orientation existant au sein de la branche. Mener les actions ciblées d'information auprès des régions et acteurs concernés. Sensibilisation des PME et ETI aux métiers et compétences requises. Cartographie des formations existantes Recommandations de formations professionnelles à créer, adapter ou promouvoir.
Indicateurs	Création des modules orientés électronique et photonique avec mesure de la fréquentation. Mise en œuvre pratique des formations recommandées.

AXE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE

Fiche Action n°2	Renforcer l'offre de formation continue dans un environnement dynamique et en assurer la promotion
Budget prévisionnel	<p>Ingénierie de Formation : 50 journées de consultants à 1000 € = 50 000 €</p> <p>Réalisation de quelques supports promotionnels (vidéo, Mooc...) : 50 000 € (50 x 1000€ de consultants, professionnels et didacticien)</p> <p>Réalisation d'un module de sensibilisation interactif pour intégration sur plateformes existantes : 40 000 €</p> <p>TOTAL : 140 000 € sur les 3 ans de l'EDEC</p>
Action	<p>A partir des besoins identifiés dans l'action n°1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Développer des supports d'autoformation aux technologies et process utilisés dans l'électronique actuelle et illustrer les grands défis du futur, notamment dans le domaine du véhicule autonome et de l'intelligence artificielle. b) Réaliser des supports promotionnels (vidéo, games...) pour développer l'attractivité aux métiers de l'électronique et mettre en valeur les nouveaux enjeux de la filière : <ul style="list-style-type: none"> • pour des personnes en reconversion thématique et/ou en recherche d'emploi et notamment les jeunes qui s'intéressent dans leur quotidien aux nouvelles technologies • pour inciter à atteindre la parité H/F dans les entreprises qui le souhaitent • pour fidéliser des salariés et leur offrir de la mobilité au sein de l'entreprise et/ou leur assurer une promotion dans leur entreprise • pour les organismes en demande de contenu (ex : pôle emploi #VersUnMétier) c) Bâtir avec les organismes compétents les programmes de formations et certifications manquantes ou complémentaires d) Promotion des offres de formation continue auprès des entreprises, des salariés et des acteurs du recrutement
Objectif	<p>Accroître la diffusion de la connaissance de l'électronique et de la photonique dans les filières et auprès des filières avales</p> <p>Mettre en avant les grands enjeux du futur pour nos filières et souligner la dynamique du secteur électronique pour développer l'attractivité de l'industrie</p> <p>Réorganiser, simplifier, et créer une offre de formation continue cohérente, plus lisible et accessible en lien avec les résultats de l'action 1 pour trouver des solutions rapides aux problèmes de recrutement</p> <p>Former les salariés et favoriser les passerelles entre métiers via la formation continue et certifications.</p>

Méthodes et outils utilisés	<p>Recenser les outils (mooc, vidéo, cours, e-learning...) déjà existants et en développer ou promouvoir en lien avec l'axe n°1</p> <p>Ingénierie pédagogique pour proposer de nouveaux modules de formation pour quelques métiers clefs des deux filières</p> <p>Organisation d'évènements de sensibilisation auprès des TPE-PME pour promouvoir les offres de formations continues</p>
Public (bénéficiaires directs)	<p>Entreprises et salariés des filières électronique et photonique et des filières avales</p> <p>Les demandeurs d'emploi</p> <p>Les formateurs et les professionnels de l'insertion professionnelle (réorientation, reclassement etc.)</p>
Bénéficiaires indirects	<p>Toutes les entreprises des deux filières</p> <p>Le grand public</p>
Livrables (types d'outils, de supports... / modalités de diffusion, de transfert, et de capitalisation)	<p>Mise en place d'un contenu d'e-learning simple et attractive</p> <p>Proposition de création d'un nouveau réseau de formations pratiques, adaptées aux différents métiers de l'électronique (composants, fabrication et caractérisation des cartes électroniques, ...), intégrant les organismes existants (AFPA, IFTEC, Pôles de formation UIMM) et inspiré du modèle actuel du CNFM (lequel traite de la micro et nanoélectronique).</p> <p>Kit de promotion de l'offre de formation</p> <p>Intégrer les possibilités de passerelles entre filières et définir les moyens nécessaires aux transferts de compétences d'une filière à l'autre.</p>
Indicateurs	<p>Mesure de l'Evolution du nombre de visites et d'auto-formés sur les plateformes</p> <p>Nombre de nouvelles formations créées par le réseau d'organismes de formation</p>

AXE 3 : DEVELOPPER L'ALTERNANCE ET RENFORCER LES LIENS ENTRE L'INDUSTRIE ET LES ACTEURS DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Fiche action n° 3	Coordination des actions entre l'industrie et le monde de la formation (initiale et continue) visant au renforcement de l'alternance notamment
Budget prévisionnel	Ingénierie de Formation : 50 journées de consultants à 1000 € = 50 000 € Création d'outils : 30 journées de spécialistes à 1000 € (prof. et didacticiens) = 50 000€ TOTAL : 100 000 € sur les 3 ans de l'EDEC
Action	<p>Identifier les passerelles possibles entre le monde de l'éducation et de l'industrie dans le but de favoriser la synergie entre la filière, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur : modalités de formation, contenus et attractivité</p> <p>Définir le moyen de rendre visible les nouveaux métiers et les métiers en tension sur le territoire pour que les enseignants, formateurs et acteurs de l'emploi ou de l'orientation puissent être force de proposition au sein de leurs différentes entités et répondre aux attentes de nos deux secteurs.</p> <p>Proposer des vecteurs de communication pour diffuser l'information sur les contrats de professionnalisation et l'apprentissage jusqu'aux enseignants</p> <p>Créer un plan d'alternance en s'appuyant sur l'étude des formations existantes (leurs formes, les modalités de création, leurs répartitions sur le territoire, l'accessibilité, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier celles à soutenir, celles à développer avec les acteurs de la formation et les promouvoir - Identifier les outils et les décliner pour favoriser la relation entreprises et éducation pour les formations en alternance et les stages en électronique ou en photonique (recherche de l'entreprise avant l'entrée en alternance, donc parfois dès le 2^{ème} trimestre de terminale)
Objectif	<p>Elaboration d'un plan alternance et des objectifs associés en liens avec la branche de la métallurgie et les acteurs de l'orientation</p> <p>Mise au point de nouveaux outils pour assurer une diffusion au plus près des acteurs des informations venant de l'industrie vers le monde de la formation initiale et continue et vice-versa</p>
Méthodes et outils utilisés	<p>Interview des Inspecteurs, des enseignants de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.</p> <p>Diffusion des livrables de l'EDEC aux acteurs de la formation, de l'orientation, Pôle Emploi...</p> <p>Coordination avec actions 1 et 2 ci-dessus</p>
Public (bénéficiaires directs)	<p>Conseillers d'orientation</p> <p>Pôles de formation</p> <p>Pôle Emploi</p>
Bénéficiaires indirects	<p>Etudiants du secondaire et leurs parents</p> <p>Entreprises et filière</p>

<p>Livrables</p> <p>(types d'outils, de supports... / modalités de diffusion, de transfert, et de capitalisation)</p>	<p>Développement d'actions concrètes : kits pédagogiques, création/adaptation de nouveaux programmes adaptés aux besoins des entreprises</p> <p>Elaboration d'un plan en faveur de l'alternance dans la filière</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Mesure de l'évolution du nombre d'élèves inscrits dans les cursus</p>

AXE 4 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'ELECTRONIQUE ET DE LA PHOTONIQUE

Axe n° 4	Mise en place d'un plan de développement de l'attractivité des métiers de l'électronique et de la photonique
Budget prévisionnel	<p>Plan d'action de communication = 20 000€</p> <p>Création d'outils pour jeunes publics (kits, ...) = 20 000€</p> <p>Participation à des événements ciblés (salons...) = 40 000€</p> <p>TOTAL : 80 000 € sur les 3 ans de l'EDEC</p>
Action	<p>Analyser les causes profondes de désaffection des jeunes pour les deux filières</p> <p>Identifier les vecteurs de communication envers : 1- les acteurs de la formation initiale et continue et 2- les jeunes (ONISEP, L'Etudiant, Salon de l'Etudiant, Studyrama, etc.) 3 – Pôle Emploi pour être sûr de la diffusion de l'information</p> <p>S'appuyer sur les réseaux d'anciens élèves pour diffuser l'information sur les formations et évolutions de carrières correspondantes (écoles d'ingénieurs, Universités, réseau des IESF, IUT, BTS)</p> <p>Analyser ce qui a été fait dans les autres filières</p> <p>S'inspirer de la campagne de l'UIMM sur le même thème</p> <p>Mener les actions de sensibilisation auprès des cibles parents, élèves des collèges et professeurs : interventions de professionnels en classe, visites d'entreprises, concours</p> <p>Recensement des actions de culture scientifique et technique telles que Science Factor, Fête de la science, la main à la pâte ... et intervention possible des industriels dans ces animations) ainsi que Pôle Emploi et diffuser les différents livrables de communication réalisés</p>
Objectif	<p>Comblent le déficit d'image</p> <p>Attirer les jeunes à nos métiers dès le plus jeune âge</p>
Méthodes et outils utilisés	<p>Interview des élèves et de leurs parents</p> <p>Diffusion d'information sur les métiers et les applications de l'électronique avec des messages adaptés selon les usages (santé, environnement,...)</p> <p>Choisir des thématiques qui parlent et font sens aux jeunes</p> <p>Avoir un discours approprié à leur comportement</p>
Public (bénéficiaires directs)	<p>Etudiants du primaire, du secondaire et leurs parents</p> <p>Conseillers d'orientation</p> <p>Pôles de formation</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>Education nationale</p>
Bénéficiaires indirects	<p>Entreprises et filière</p>

<p>Livrables</p> <p>(types d'outils, de supports... / modalités de diffusion, de transfert, et de capitalisation)</p>	<p>Rédaction de fiches métiers détaillées</p> <p>Développement d'actions concrètes : kits de sensibilisation, vidéos ludiques et applicatives, concours dans les collèges,</p> <p>Organisation de visites d'entreprises avec le concours des régions : plan de déploiement national</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de fiches métiers produites</p> <p>Evolution des candidatures dans les filières électroniques et photonique (Lycées et BTS principalement)</p>